

Effets du changement climatique en milieu de travail : des risques professionnels augmentés et une mobilisation du monde du travail indispensable

À l'occasion de la journée mondiale du climat, retour sur les résultats de l'expertise de 2018 sur les risques induits par le changement climatique sur la santé des travailleurs.

Dans une démarche d'anticipation prospective jusqu'au milieu du XXI^{ème} siècle, l'expertise s'est attachée à caractériser les interactions entre le climat, l'environnement et la santé au travail dans l'objectif d'identifier les risques professionnels potentiellement accrus par le changement climatique. L'expertise met en évidence le fait que tous les risques professionnels sont et seront affectés par le changement climatique et les modifications de l'environnement, à l'exception des risques liés au bruit et aux rayonnements artificiels. Sont principalement en cause la hausse des températures, l'évolution de l'environnement biologique et chimique, et la modification de la fréquence et de l'intensité de certains aléas climatiques.

L'Anses recommande de renforcer la mobilisation du monde du travail afin de promouvoir la sensibilisation aux effets du changement climatique sur la santé, par le biais notamment de l'information et de la formation. L'Agence recommande plus particulièrement d'inciter l'ensemble des acteurs concernés à intégrer dès à présent dans leurs démarches d'évaluation des risques professionnels les impacts du changement climatique déjà perceptibles ou qui peuvent être anticipés, ceci afin de déployer des mesures de prévention adaptées.

Le changement climatique est une réalité qui fait l'objet d'un large consensus dans la communauté scientifique. En raison de l'inertie du système climatique, les modifications du climat liées aux activités humaines vont se poursuivre durant de nombreuses années, quelles que soient les mesures qui sont prises aujourd'hui. La lutte contre le changement climatique, qui s'inscrit dans un changement environnemental plus global, est donc essentielle afin d'en limiter l'ampleur.

Les relations entre le changement climatique et la santé sont étudiées depuis plusieurs années. Dans un rapport publié en 2016, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) énonce par exemple que les effets sur la santé du changement climatique peuvent déjà être estimés en nombre de décès et années de vie perdues, et concernent toutes les catégories de la population.

La France s'est dotée, dès 2011, d'un Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) intersectoriel et interministériel regroupant des recommandations pour une période de cinq ans. Dans ce cadre, l'Anses a été saisie par la Direction générale de la santé et la Direction générale du Travail.

Des risques professionnels augmentés

Les connaissances relatives à la climatologie permettent aujourd'hui de réaliser des projections sur le climat futur avec précision. En revanche, les mécanismes par lesquels les modifications climatiques ou environnementales affectent et pourront affecter la santé humaine, qu'il s'agisse de la population générale ou des travailleurs, sont encore peu documentés.

Toutefois, l'expertise de l'Agence a pu mettre en évidence qu'à l'exception des risques liés au bruit et aux rayonnements artificiels, tous les risques professionnels sont et seront affectés par le changement climatique et les modifications environnementales.

Cette analyse a conduit à classer les modifications climatiques à l'origine des augmentations de risques professionnels selon trois familles/types :

- la hausse des températures ;
- l'évolution de l'environnement biologique et chimique ;
- la modification de la fréquence et de l'intensité de certains aléas climatiques.

L'exposition à la chaleur a des conséquences sur la pénibilité au travail, liées à un impact direct sur les risques professionnels (malaises, déshydratation, coups de chaleur, *etc.*), mais aussi indirect, notamment sur les risques psychosociaux dues aux situations de tension, sur les risques accidentels liés à une altération de la vigilance, sur les risques chimiques liés à l'inhalation de substances volatiles ou encore sur la modification des risques liés aux agents biologiques (maladies infectieuses, pollens, *etc.*).

Le changement global va ainsi modifier les zones de répartition de vecteurs de maladies infectieuses (moustiques, tiques, *etc.*) ou favoriser l'installation de nouveaux vecteurs, faisant ainsi évoluer les risques liés aux agents biologiques, notamment pour les personnes travaillant en milieu naturel ou en contact avec des personnes et des animaux.

Les modifications de la fréquence et de l'intensité de certains aléas climatiques (les inondations, les submersions, l'augmentation de la quantité de pluie, les sécheresses estivales ou les feux de forêts) pourront conduire à une augmentation des risques, en particulier accidentels, de fatigue physique et psychique, notamment pour les personnes exerçant des activités de secours à la personne.

Les recommandations de l'Agence

L'Anses recommande de renforcer sans délai la mobilisation du monde du travail afin de :

- promouvoir la sensibilisation aux effets du changement climatique sur la santé, par le biais de l'information et de la formation ;
- inciter l'ensemble des acteurs concernés de la santé au travail à intégrer, dès à présent, les impacts du changement climatique déjà perceptibles ou qui peuvent être anticipés dans leurs démarches d'évaluation des risques (recensement des personnes potentiellement impactées, évaluation spécifique de chaque poste de travail et des expositions réelles en fonction de la zone géographique concernée, *etc.*) ;
- poursuivre les efforts déjà menés par certains organismes professionnels afin d'intégrer les effets du changement climatique sur la santé dans les démarches de

prévention des risques (par exemple par l'adaptation des environnements et de l'organisation de travail) par le biais d'outils dédiés qui devront être développés.

L'Anses recommande également, en cohérence avec les orientations du prochain plan national d'adaptation au changement climatique, et afin de faire progresser les connaissances, d'identifier des indicateurs pertinents liés à l'impact du changement climatique sur la santé, permettant de suivre et surveiller les effets du changement climatique sur les risques professionnels.

En matière de recherche, l'Anses recommande, dans un contexte d'évolution des métiers, de renforcer l'étude des liens entre les paramètres climatiques et environnementaux et leurs effets sur la santé (en prenant en compte leurs évolutions et leurs interactions mutuelles), afin d'anticiper l'évolution des risques professionnels. Par ailleurs, il convient de poursuivre les efforts visant à renseigner les évolutions des indices climatiques, environnementaux et bioclimatiques, et à anticiper les événements extrêmes.

L'Agence souligne enfin la nécessité d'intégrer de manière systématique, à l'avenir, la question du changement climatique et de ses impacts dans les travaux d'évaluation des risques sanitaires, aussi bien pour les travailleurs que pour la population générale.